

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE TEMPLEUVE

Effectif légal du Conseil
Municipal : **15**

Nombre

de Conseillers en
exercice : **13**

de Présents : **10**

de Votants : **13**

OBJET (17)

**Plan de Protection de
l'Atmosphère**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : **26 mars 2024**

que la convocation du Conseil ordinaire avait été faite le :

19 mars 2024

- le chauffage au bois, les chaudières, les chaufferies collectives et les installations industrielles
- le brûlage des déchets verts et de chantier à l'air libre : rappel de l'interdiction
- la mobilité et le transport
- l'aménagement du territoire
- l'usage de produits phytosanitaires
- le réglage des engins de travail du sol (engins agricoles, engins forestiers, engins utilisés pour les espaces verts et la voirie)
- les émissions industrielles
- les épisodes de pollution : mise en œuvre de la procédure inter préfectorale d'information d'alerte de la population
- la sensibilisation du grand public sur le long terme

Le plan de protection de l'Atmosphère (PPA) a été approuvé par les préfets du Nord et du Pas-de-Calais en mars 2014. Conformément aux articles L222-4 et R222-21 du code de l'environnement, ce projet interdépartemental de plan de protection de l'atmosphère a été présenté aux CODERST du Nord Pas de Calais les 12 et 14 décembre 2023 et a recueilli des avis favorables. Ce projet de plan doit être soumis à l'avis des organes délibérants des communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés émet un avis favorable au projet de plan de protection de l'atmosphère

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc VERLYCK

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de Séance
Dié CATTEAU



Handwritten signature of Jean-Luc Verlyck

Handwritten signature of Dié Catteau

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 Mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Luc VERLYCK.

Etaient présents : Jean-Louis BLANGY, Dié CATTEAU, Vincent DEBEIR, Stéphanie DEPUYDT, Hugo DOSSIN, Françoise JARMUZEK, Christine LEGLEYE, Eric MOUVEAU, Kathy SYX, Jean-Luc VERLYCK

Absentes excusées :

Sophie DRUGMAN ayant donné procuration à Jean-Louis BLANGY
Monique LOOSEN ayant donné procuration à Françoise JARMUZEK
Séverine ROGIER ayant donné procuration à Hugo DOSSIN

Monsieur Dié CATTEAU a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Plan de Protection de l'atmosphère

Le plan de protection de l'Atmosphère (PPA) a été approuvé par les préfets du Nord et du Pas-de-Calais en mars 2014. Ce plan a vocation à réduire les pollutions de toutes sortes, dans la durée, de manière à restaurer la qualité de l'air. Le PPA s'articule autour de 14 mesures réglementaires et de 8 mesures d'accompagnement. Elles couvrent 9 grands domaines d'action en faveur du rétablissement d'une qualité de l'air extérieure satisfaisante :